

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION SPORTIVE DE CYCLOSPORT
A BEAUVAIS le 03 février 2017**

Présents :

Claudie Azeronde, Daniel Lebrun, Francis Philippe, Monique et Joël Vieville

1 / Rétrogradations :

René VANGEEL 45 ans AC Estrées rétrogradé de 1 en 2 (en attente de reprise après un accident sur la voie public).

Guillaume LABBE 40 ans Team Plateau Picard rétrogradé de 2 en 3 (plus au niveau de la 2eme catégorie)

Didier JAFFRE 58 ans Lacroix St Ouen rétrogradé de 3 en Gsa (plus au niveau de la 3eme catégorie)

Xavier BRISSET 57 ans AC Cempuis rétrogradé de 3 en Gsa (infériorité manifeste)

Olivier CARRIER 44 ans LC Crevecoeur rétrogradé de 1 en 2. (plus au niveau de la 1ere catégorie)

Didier LEJEUNE 56 ans AC Clermont rétrogradé en Gsa (infériorité manifeste)

Stéphane KRUPSKI 46 ans EC Rouvillers rétrogradé en Gsa (pas au niveau de la 3eme catégorie)

Jérôme JALMAIN 38 ans SV Senlis rétrogradé en 2 (infériorité manifeste)

Anthony JALMAIN 36 ans SV Senlis rétrogradé en Gsa (infériorité manifeste)

Pascal CORDIER 53 ans SV Senlis rétrogradé en 3e (plus au niveau de la 3eme catégorie)

Jean-Luc BOUCHAUD 53 ans UC Margny rétrogradés en 3 (plus au niveau de la 2eme catégorie)

Franck LACAINE 45 ans UC Margny rétrogradation de 1 en 2 refus (demande non conforme)

Fabrice GOSSE 38 ans AS Thourotte rétrogradation en 3 (plus au niveau de la 2eme catégorie)

Eric HOUZIAUX 53 ans AS Thourotte rétrogradation en 3 (plus au niveau de la 2eme catégorie)

Pascal PEDUSSEL 47 ans VC Méru rétrogradation en 3 (plus au niveau de la 2eme catégorie)

Gabriel RIZZO 68 ans Team Plateau Picard rétrogradation en Gsa (plus au niveau de la 3eme catégorie, chute de vélo entraînant une fracture de la hanche).

Joël CRYEX 49 ans CS Compiègne rétrogradé en 2 (plus au niveau de la 1ere catégorie)

Sylvain BAUTRAIT 49 ans CS Compiègne rétrogradation de 3 en Gsa (Refus à revoir)

David DRIEUX 40 ans CS Compiègne rétrogradation en 2 (reprise de l'activité après la maladie)

Sophie EVRARD 39 ans Rochy Condé rétrogradation de 2 en 3 (refus à revoir)

La CSD rappelle à tous ces coureurs **que dans le cas de supériorité constatée ou une victoire**, la CSD remontera le coureur immédiatement dans la catégorie supérieure.

2 / Rappels de début de saison :

Participation au Départementale 2017 :

Le licencié doit avoir participé à 3 épreuves dans le département.

Participation au national 2017 :

Les licenciés candidats à une sélection devront avoir participé aux départemental et régional 2017.

- Un nouveau licencié UFOLEP n'ayant jamais pratiqué le cyclisme en compétition est classé en 3eme catégorie.
- Dans le cas d'un nouveau licencié double affiliation (FFC ou FSGT et UFOLEP) le règlement national UFOLEP fait référence pour l'attribution de la catégorie.
- Un licencié qui arrive dans le département, garde la catégorie acquise dans le département quitté. (Réf. : règlement national cycloport)
- Une autorisation provisoire pour participer aux épreuves UFOLEP en catégorie inférieure de 2 mois sera accordée aux licenciés(es) après une blessure ou maladie pour lui permettre de recouvrer une meilleure condition physique. Cette autorisation engendrera un changement de carte cycloport avec reprise de la précédente qui sera remise au licencié après cette période.
- Une autorisation provisoire de participer aux épreuves UFOLEP dans une catégorie supérieure sera délivrée pour 3 épreuves consécutives. Cette autorisation engendrera un changement de carte cycloport avec reprise de la précédente qui sera remise au licencié après cette période.
- Le tarif de la mutation hors de la période est fixé à 100€ par le Comité directeur UFOLEP Oise
- Il est demandé aux organisateurs de faire parvenir les résultats de leurs épreuves sous 1 ou 2 jours aux personnes chargées de gérer ceux-ci ou à l'UFOLEP. Les résultats seront enregistrés par les membres de la CSD concernés sur le site du National UFOLEP afin de visualiser les points des licencié(e)s. La CSD rappelle aux organisateurs de préciser le nombre de partants par épreuve **pour l'attribution des points** et afin de ne pas léser les coureurs classés. **A défaut** la CSD attribuera la valeur maxi des points.
- Les maillots de club ou distinctifs (champion départemental, régional ou national UFOLEP) sont obligatoires pour participer aux épreuves UFOLEP. **A défaut la CSD sanctionnera le coureur.**
- La CSD rappelle qu'il est interdit de suivre un peloton sans dossard. Le coureur licencié UFOLEP sera sanctionné.

3_ Information :

Le Comité UFOLEP du Val d'OISE demande la possibilité d'organiser une épreuve dans le département de l'Oise, la CSD a refusé afin de préserver et privilégier les épreuves du département.

LA COMMISSION CYCLOSPORT UFOLEP



Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire